



CENTRE POUR ENFANTS KÁROLYI ISTVÁNY

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Europe

RICOLLEAU-CONDETTE Claire
Mars 2024

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: PUFFANCS, 2011



CENTRE POUR ENFANTS KÁROLYI ISTVÁNY

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

Population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Sous partie

Sous partie (si existante)

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Sous partie

Sous partie (si existante)

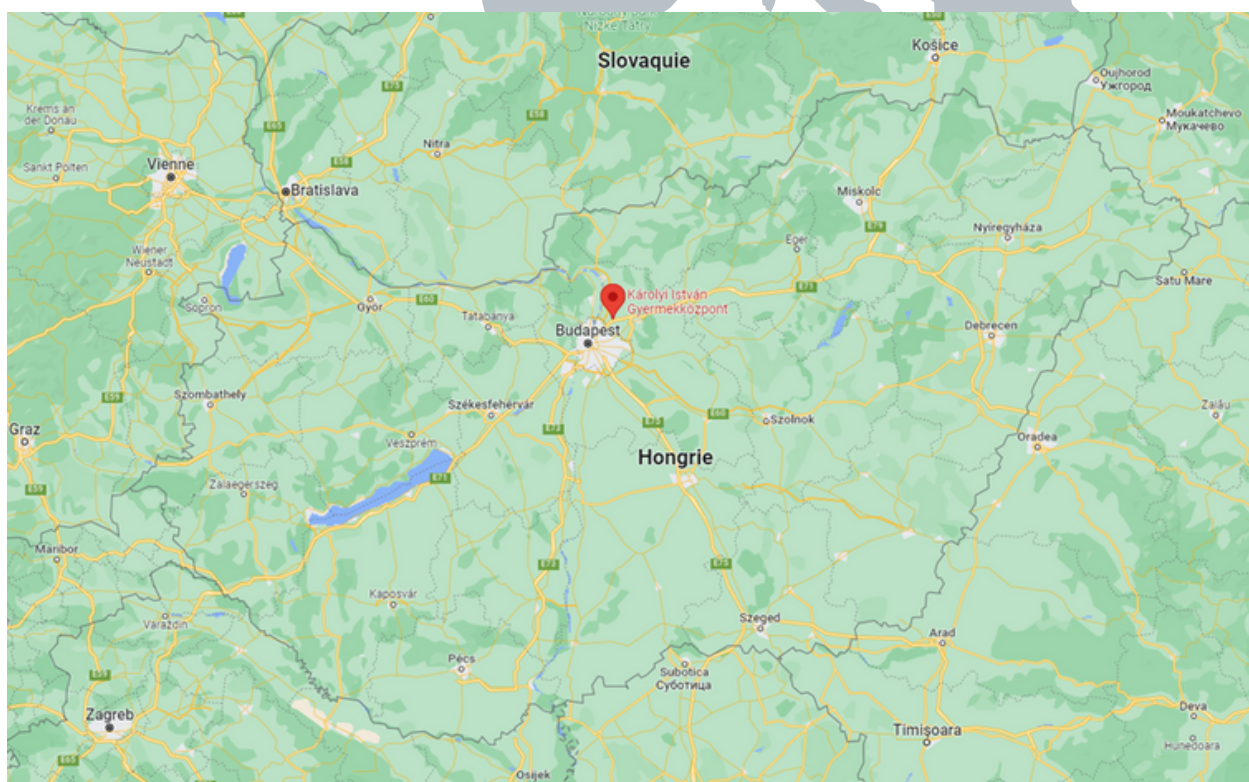
SOURCES ET RÉFÉRENCES

Localisation du centre de KÁROLYI ISTVÁNY



LE CAMP DE KÁROLYI ISTVÁNY
SE SITUE :

- Fót, Vörösmarty Mihály tér
2, 2151
- Latitude
47.607821445093336 /
Longitude
19.196964950394587



SOURCE : GOOGLE MAPS

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Le centre pour mineur.e.s Károlyi Istvány de Fót, ville située en bordure de Budapest a été créé en 1957 par le docteur Lajos Barna qui le dirigea pendant plusieurs dizaines d'années. Il avait pour but de s'occuper des orphelin.e.s pris.e.s en charge par l'Etat [1].

L'objectif était de fournir à ces enfants tout ce dont ils avaient besoin en terme d'éducation, de soin, de nourriture et de lieux de vie [2]. Le centre était à l'époque composé de plus de 300 acres de parc et de nombreux bâtiments. Entre les années 1960 et les années 1990, des agrandissements ont également été réalisés notamment la construction de nouveaux dortoirs, écoles, cantine et cuisine pour accueillir tous les enfants [3].

Ce centre n'a pas toujours eu pour vocation d'accueillir les mineur.e.s non accompagné.e.s [4] en procédure de demande d'asile. En effet, jusqu'à la restructuration de la loi concernant la protection de l'enfance en Hongrie [5], le centre accueillait plusieurs centaines d'enfants à charge de l'Etat. Suite à cette réforme, les grands bâtiments qui rassemblaient les enfants ont été remplacés par des unités plus petites et centrés [6]. C'est à cette époque que l'hypothèse d'une fermeture avait été envisagée une première fois par des experts ayant jugés **le centre peu adapté pour les enfants**. Petit à petit, les pensionnaires ont été redirigé.e.s vers des centres plus locaux et de taille plus réduite ou bien au sein de familles d'accueil [7].

En 2000, le centre recensait une centaine d'enfants entre 8 et 12 ans [8]. Depuis 2004, le centre fonctionne au ralenti avec moins d'enfant d'après un constat de Judit N. Kósa of Népszabadság qui a pu visiter les lieux [9].

Suite à ces réformes et la réduction significative des effectifs présents, le centre a connu une restructuration. Des nouvelles sections ont vu le jour : en 2010, un foyer pour mineur.e.s non accompagné.e.s puis en 2011, d'une section spéciale pour enfants souffrant de troubles mentaux graves ainsi qu'un foyer pour enfants avec un handicap nécessitant des soins spéciaux [10].

FRISE CHRONOLOGIQUE :



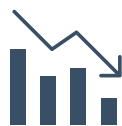
CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

L'ouverture du foyer aux mineur.e.s non accompagnés.e.s relève d'une initiative du **Ministère des Ressources Nationale hongrois** (Nemzeti Erőforrás Minisztérium) et de **l'Office de l'Immigration et de la Citoyenneté**. Le centre accueille les jeunes non accompagnés.e.s ainsi que les jeunes adultes dans leurs infrastructures durant leur procédure de demande d'asile. Le centre affirme pouvoir recevoir ainsi 32 mineur.e.s non accompagnés.e.s et 50 jeunes adultes [11].

Le centre est placé sous la responsabilité du Ministère des ressources humaines [12] hongrois. Selon le site Hungarium Spectrum, le centre **aurait dû fermer ses portes en 2018** [13]. L'organisation SOS villages d'enfants a protesté contre cette fermeture [14]. Cette fermeture a été reportée car le gouvernement n'avait pas d'endroit où envoyer les enfants présents.

LA POPULATION ACCUEILLIE

| DÉMOGRAPHIE :



Baisse du nombre de résident-e-s au fil du temps



Population majoritairement masculine (jeunes garçons)

Le centre d'accueil pour mineur.e.s de Fót compte une capacité d'accueil **maximale de 130 places**. [15] Parmi ces 130 places, on compte non seulement les places pour les jeunes et mineur.e.s non accompagnés.e.s mais également les jeunes

reçus pour des soins dans les sections pour les jeunes en situations de handicap. [16] Cette capacité peut être étendue en cas d'extrême urgence avec une possibilité d'accueillir jusqu'à 1000 mineur.e.s selon le rapport conjoint de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Ministère Hongrois des Ressources Humaines de 2016. [17]

Si au cours de son histoire le centre pour mineur.e-s Károlyi Istvány a accueilli plus d'une centaine d'enfants dans les années 2000 [18], en 2016, les mineur.e.s présent.e.s étaient entre 30 et 40. [19] Plus récemment, le Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés (ECRE) a indiqué dans son rapport de 2020 que seulement 13 personnes ont été recensées comme ayant vécu dans le centre cette année.[20]

Selon l'étude menée par la Fondation Artemisszio, la majorité des demandeur.se.s d'asile arrivant en Hongrie **viennent principalement d'Afghanistan, d'Iraq, de Syrie, du Pakistan et d'Iran**. [21] Cette information est confirmée par le site reliefweb du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) qui précise que les mineur.e.s viennent d'Afghanistan, Iraq, Pakistan et Bangladesh. [22]

Dans le cas du centre pour mineur.e.s de Fót, l'organisation SOS Villages d'enfants (SOS Children's villages Hungary) compte des mineur.e.s originaires principalement d'Afghanistan et d'Iran. [23]

Le centre pour mineur-e-s Károlyi Istvány est réservé aux demandeur.se.s d'asile et mineur.e.s non accompagné.e.s de moins de 18 ans. Tous les jeunes présent.e.s et vivant dans le centre sont soit **dans la procédure de demande d'asile soit dans la procédure d'application pour les étranger.e.s** (réservée aux personnes qui ne peuvent pas demander un statut de réfugié.e). [24] Selon l'ECRE, le centre accueillait 13 mineur.e.s dont 3 d'entre eux âgé.e.s **de moins de 14 ans**. [25]

Le site d'information de l'OCHA note tout de même que la population accueillie au sein du centre est plus souvent **composée de jeunes garçons**. [26]

| NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE CAMP :



Afghan-e-s



Iraquien-ne-s



Pakistanaïs-e-s



Syrien-ne-s



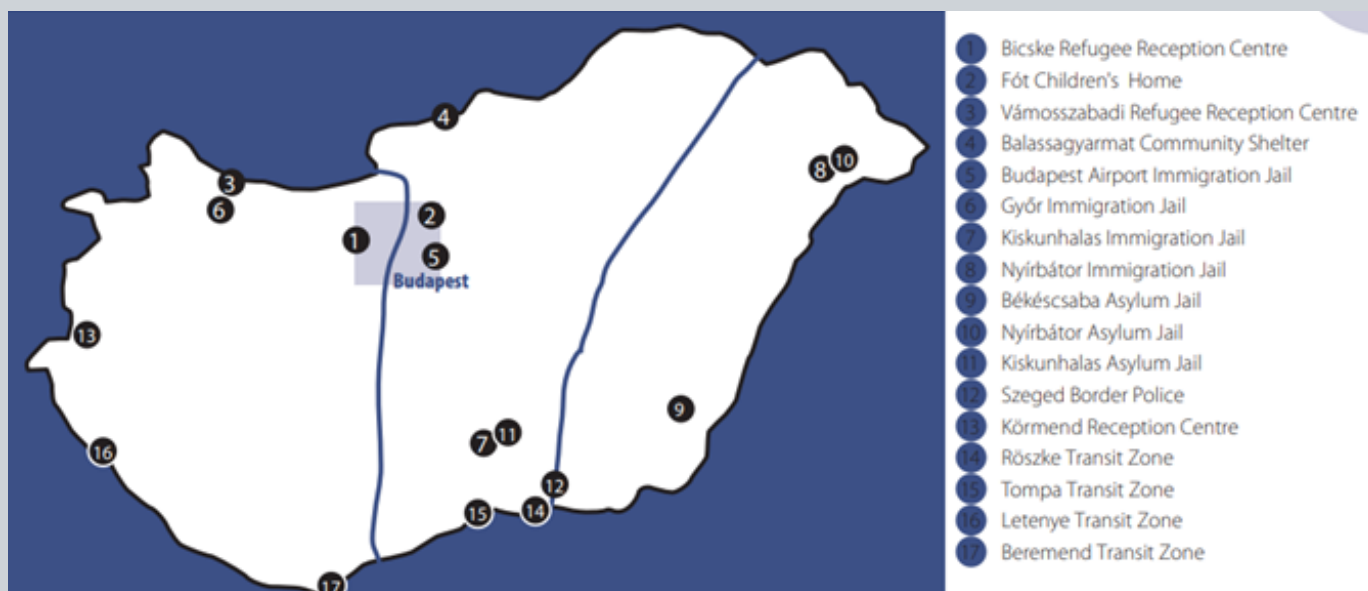
Iranien-ne-s

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION

La Hongrie est un état dont la législation n'est pas en faveur des réfugié.e.s et des migrant.e.s. Depuis plusieurs années, **le gouvernement en place ne cesse de promulguer des lois anti-migration**. En 2021, on pouvait compter seulement 40 demandes d'asile sur le territoire hongrois[27].

En effet, depuis 2015, de nouvelles règles ont été mises en place en Hongrie. Il est désormais obligatoire de passer la frontière par les quatre zones de transit existantes à Röszke, Tompa, Letenye and Beremend[28]. Le reste des frontières avec la Serbie et la Croatie **sont fermées à l'aide de barrière**. Toute tentative de passage hors des zones de transit est considérée **comme un crime puni par le renvoi dans le pays d'origine** ou le pays par lequel la personne est passée ainsi qu'une possible expulsion de l'Union Européenne pour plusieurs années[29]. Jusqu'en 2020, la Hongrie utilisait ces zones de transit comme des **zones de détentions arbitraires**[30]. Cependant, l'intervention de la Cour de Justice Européenne a condamné cette pratique entraînant la fermeture de ces zones de transit. Cela a rendu par la même occasion la demande d'asile plus difficile car **pour être validée l'entrée dans le pays doit être légale**[31].



SOURCE : COMITÉ D'HELSINKI [32]

Il existe **quatre types de procédure** de demande d'asile qu'une personne peut soumettre : une demande d'asile à la frontière ou appelée « border procedure », la procédure rapide, la procédure normale et la demande irrecevable[32].

Type de procédure	Conditions
Border procedure	Demande qui se fait directement au niveau des frontières. La décision doit être rendu par le Bureau de l'asile sous 8 jours. Les hommes sont retenus au niveau des frontières dans les zones de transit tandis que les familles et enfants sont transférés dans des camps. Le période de détention aux frontières ne peut pas excéder 4 semaines.
Procédure rapide	La décision est prise par le Bureau de l'asile dans certains cas.
Procédure normale	La demande d'asile se fait une fois entrée sur le territoire légalement et une réponse sera obtenue en quelques mois.
Demande irrecevable	S'applique si : le demandeur ou la demandeuse a déjà obtenu le statut de réfugié dans un autre pays ; ce n'est pas la première demande d'asile du demandeur ou de la demandeuse ; si le demandeur ou la demandeuse vient d'un pays tiers considéré comme sûr.

La Hongrie étant un pays membre de l'Union Européenne, applique **la procédure de Dublin** qui statue qu'en cas de demande ou d'empreintes laissées dans un autre pays, le demandeur ou la demandeuse sera renvoyé directement dans ce pays[33].

Suite au dépôt de la demande et l'étude du dossier, un entretien est ensuite organisée où la personne qui fait une demande d'asile explique les problèmes rencontrés dans son pays ainsi que les raisons qui l'ont poussées à le quitter. Une grande importance est accordée aux détails. Un traducteur est présent lors de l'entretien pour faire la traduction lors de l'entretien oral mais également pour relire le récit écrit et effectuer les corrections avec la personne qui fait la demande[34].

Suite à la demande, la personne concernée reçoit une réponse ainsi qu'un statut qui lui sera accordé. Il existe 4 types de réponses différentes[35] :

- **Le statut de réfugié** ; celui-ci permet l'obtention d'une carte d'identité et offre la possibilité de travailler. Grâce à ce statut, la personne peut ramener sa famille et les enfants peuvent aller à l'école.
- **La protection subsidiaire** ; celle-ci permet aussi l'obtention d'une carte d'identité. La personne concernée peut travailler et ses enfants peuvent aller à l'école.
- **La protection humanitaire** ; qui est un statut valable uniquement pour 1 an. La personne concernée ne peut pas travailler ni ramener sa famille sur le territoire d'accueil.
- **Le refus** ; la personne ayant fait la demande ne peut donc pas rester sur le territoire et doit retourner dans son pays d'origine. Si cette personne décide de refuser la décision, elle possède de 8 jours maximum pour faire appel de la décision au juge.

Il y existe une possibilité de finir en prison pour les personnes qui font une demande d'asile si le juge estime que cette personne n'attendra pas le résultat de la décision et essaiera de s'échapper. Ce séjour en prison pourra durer jusqu'à 6 mois[36].

De nos jours, une majorité des permis distribués sont des permis de résidences humanitaires [LM1] et les personnes concernées **doivent rester dans des centres de réceptions** sur le territoire national.

Le centre pour mineur.e.s Károlyi Istvány de Fót accueille une population relativement jeune ou nécessitant des soins particuliers. La mobilité en est donc limitée, notamment pour les sorties de jeunes.

Les associations et organisations disposent d'autorisations pour venir au sein du centre à des créneaux horaires pour organiser les activités de loisirs ou bien les entretiens en vue des demandes d'asile.

Cependant, comme l'indique le professeur Kálmán Renáta dans son rapport sur la position des mineur.e.s non accompagné.e.s en Hongrie et plus particulièrement dans le centre de Fót, les jeunes doivent disposer d'une autorisation de sortie, ce qui n'est pas toujours le cas et mène à un problème de sécurité dû à la disparition d'une grande partie de ces jeunes[39].

Le centre pour mineur.e.s Károlyi Istvány de Fót est sous la juridiction du Ministère des Ressources Humaines hongroise[37]. Le gouvernement est en charge de l'entretien et des prestations sociales de ce centre mais également d'autres centres pour mineur-e-s[38]. Selon la loi, c'est la direction générale des affaires sociales et de la protection à l'enfance qui est en charge directe du centre.

Le rôle de l'Etat est donc purement administratif et ne comporte aucune implication dans la vie quotidienne du centre.

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES HONGROISE:

Le centre pour mineur.e.s Károlyi Istvány de Fót est sous la juridiction du Ministère des Ressources Humaines hongroise [41]. Le gouvernement est en charge de l'entretien et des prestations sociales de ce centre mais également d'autres centres pour mineur.e-s [42]. Selon la loi, c'est la direction générale des affaires sociales et de la protection à l'enfance qui est en charge directe du centre. La direction générale est aidée par les différentes municipalités concernées qui est, elle, en charge d'effectuer les tâches prévues concernant l'entretien des bâtiments ainsi que l'aspect financier et transmet toutes les informations à la direction générale [43].

Selon le Comité d'Helsinki, le gouvernement est chargé de fournir aux personnes réfugiées un lit ainsi que de la nourriture tous les jours [44]. Il est également possible pour personnes encampées de disposer d'une carte de résidence humanitaire avec leurs données personnelles qui est une protection temporaire valide pour 30 jours ou bien 60 jours pour les personnes qui ont fui l'Ukraine [45].



SOS VILLAGE D'ENFANTS :

Parallèlement au gouvernement, d'autres organisations sont présentes pour assurer la bonne vie du centre pour les personnes accueillies.

L'organisation SOS Village s'occupe **de l'aspect éducatif en faisant venir des professeurs** pour apprendre aux enfants le hongrois ainsi que les préparer à intégrer des écoles hongroises[47].

LE STATUT JURIDIQUE DES PERSONNES INSTALLÉES DANS LE CENTRE

Le système de délivrance des protections internationales octroyées

La particularité de ce centre est que les personnes en procédure de demande d'asile ou qui ont obtenu une protection sont mineures. Ainsi, la procédure effectuée sera la procédure normale.

Les jeunes sont accompagné.e.s de travailleur.se.s sociaux tout au long de la procédure et d'avocat.e.s qui les aident dans le dépôt de leur dossier. Suite à cela, ils passent également un entretien avec la présence d'un.e interprète.

L'une des particularités **est d'établir l'âge des jeunes** arrivant en Hongrie. Lors de leur arrivée dans les camps de transit, certains jeunes peuvent passer plusieurs mois seuls et isolés le temps que leur âge soit déterminé avant d'être transféré.e-s[47].

Le statut juridique des personnes encampées

Le centre fait office d'institutions pour les mineur.e.s non accompagné.e.s. Dès leur arrivée, ces mineur.e.s sont placé.e.s dans des institutions spécialisées comme celle-ci.

Ici, les jeunes ont différents types de statuts. Le centre accueille principalement des jeunes dont le

le statut de réfugié.e.s est encore en attente [48] mais aussi des jeunes qui ont déjà obtenu une protection, qu'elle soit temporaire ou permanente [49].

Ce lieu se veut comme un lieu de confiance et sécurisant pour ces jeunes. Cela leur permet d'avancer dans leur procédure tout en s'insérant dans le système hongrois [50].

LES ORGANISATIONS INVESTIES ET LEURS DOMAINES D'INTERVENTION

On retrouve notamment **SOS Village d'enfant** [51] qui intervient dans le domaine social et éducatif en offrant un soutien aux familles et des cours de hongrois pour tous les pensionnaires [52]. L'organisation offre également le soutien et l'accompagnement des enfants par des médiateurs et interprètes lors des rendez-vous avec les travailleurs sociaux [53].

Des **cours de théâtre** sont apportés par SOS Village d'enfant Hongrie une fois par semaine pour divertir les résident.e.s mais aussi dans un but thérapeutique [54]. **Des thérapeutes et psychologues qualifié.e.s travaillent avec les jeunes** pour les aider dans leur arrivée en Hongrie ainsi que les syndromes post-traumatiques dont ils.elles peuvent être touché.e.s [55].

Un autre projet de l'organisation est la formation de parents d'accueil pour ces jeunes enfants. SOS Village d'enfant Hongrie **recrute et forme des parents d'accueil** pour donner un toit et un environnement familial aux résident.e.s de Fót [56].

Le programme pour les réfugiés établis en 2015 par l'organisation cible principalement les

réfugié.e.s mineur.e.s non accompagné.e.s et les familles. Le centre de Fót rentre dans cette cible privilégiée et c'est pour cela que les équipes mobiles interviennent en priorité au sein de celui-ci [57].

Depuis 2015, **Menedék - Association Hongroise pour les Migrant.e.s**, qui aide les personnes qui arrivent en Hongrie en tant que réfugié.e.s ou bien immigré.e.s mène un projet lié à l'éducation. Ce projet a pour but **d'aider les jeunes à s'intégrer en douceur au système scolaire hongrois**.

Toutes les semaines, deux professionnels du milieu scolaire se rendent au centre de Fót ainsi qu'au centre de Biske et travaillent avec des enfants sur différentes matières scolaires comme les mathématiques, la grammaire hongroise, la géographie, etc [58].

L'association fournit aussi le soutien d'un psychologue, ainsi que des loisirs sportifs et créatifs dans un but de réduire le stress et les traumatismes vécus par les pensionnaires [59].

Concernant le domaine législatif, **la section hongroise de l'organisation du comité d'Helsinki** propose aux résident.e.s et leurs familles à l'aide d'un.e avocat.e. Cet.te avocat.e est présent sur différents camps et centres partout en Hongrie. Concernant Fót, l'avocat.e est présent uniquement une fois par semaine. Pour savoir quel jour exactement, les résident.e.s doivent demander aux travailleur.se.s sociaux présent.e.s dans le centre [60].

Également mis à disposition par la section hongroise du comité d'Helsinki, **les psychologues de la fondation Cordelia**. Ces psychologues sont spécialisé.e.s dans les divers traumatismes dont une personne pourrait souffrir. Pour pouvoir consulter un.e de ces psychologues, il est important d'en faire la demande auprès des travailleur.se.s sociaux présents sur le camps ou directement auprès de la section hongroise du comité d'Helsinki[61].

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP



Selon le rapport effectué par l'Agence Européenne pour les droits fondamentaux sur les **conditions de vie** au sein des centres d'accueil réquisitionnés par les Etats membres de l'Union Européenne, le centre Károlyi Istvány de Fót a été jugé comme ayant **des conditions d'accueil « adéquates »** [62]. Les bâtiments du centre, qui a connu une restructuration dans les années 2000, sont donc adaptés à l'accueil des jeunes. Malgré un problème de chaudière intervenu en 2018 (épisode durant lequel les enfants ont vécu et dormi dans des locaux gelés en plein hiver) qui a été réglé [63], le centre remplit ses fonctions primaires.



Concernant **l'éducation**, la loi hongroise oblige les enfants de 5 ans à 16 ans à être inscrits et se rendre à l'école. Les jeunes qui sont en demande de protection ou bien qui ont obtenu cette protection sont donc **inscrits à l'école hongroise** pour suivre des cours [64].



Concernant **les autres domaines**, les sources sont malheureusement très maigres voire inexistantes dû au séjour au sein de centre parfois très court des pensionnaires. De plus, ce centre sous l'autorité de l'Etat présente très peu d'information sur le site officiel du gouvernement [65].



Le centre pour mineur.e.s Károlyi Istvány de Fót est **un centre permanent**. Initialement établi pour accueillir et offrir un toit et une éducation aux orphelin.e.s, ce centre a été construit dans la première moitié du 19e siècle [66].

Le centre **a commencé à fonctionner et recevoir des enfants dès 1957**[67]. Il compte divers bâtiments dont des dortoirs, des salles de classes, des bibliothèques, un cinéma et théâtre, un centre de soin pour les mineur.e-s malades, des cuisines, des laveries et tout le nécessaire pour le bien être des jeunes accueillis [68].

Depuis les années 80, **le centre n'a pas cessé d'évoluer** sous l'influence des restructurations et modifications de l'utilisation de celui-ci. Ainsi de nouveaux bâtiments ont pu voir le jour afin d'adapter le centre à ces changements.

Face à ces différents bâtiments, le centre pour mineur.e.s compte également un parc de 300 acres dans lequel différentes activités sont organisées [69].

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

EFFECTIVITÉ DES SERVICES DANS LE CENTRE



Si le centre est en apparence bien fonctionnel et paraît remplir les fonctions qui lui incombent, nous pouvons trouver des manquements.

Tout d'abord au niveau des conditions de vie, d'après la professeure Kálmán Renáta, les recherches sur les conditions de vie des mineur.e.s non accompagné.e.s au sein des Etats membres de l'Union Européenne ont jugé les conditions de vie au centre « adéquates » [70].

Cependant, un article de 2018 provenant du Daily News Hungary, nous rapporte que les enfants accueillis **dormaient dans des chambres non chauffées** dans un contexte où la température tombait jusqu'à 5 degrés durant la nuit. Un membre du parlement hongrois, Bernadett Szél, a averti de cet incident tout en demandant sur les réseaux sociaux l'argent nécessaire pour réparer le chauffage dans le centre. Depuis, le chauffage a bien été réparé[71].

Du côté législatif, il existe une réelle surcharge administrative dans les demandes de procédures d'asile. En effet, la loi offre la possibilité de faire les étapes de la procédure d'asile en ne suivant pas l'ordre défini, c'est-à-dire faire l'entretien pour évoquer les difficultés de la personne qui fait la demande après avoir été placée dans un centre d'accueil, pour permettre aux mineur.e.s non seulement d'être placé.e.s dans un centre spécialisé et de ne pas attendre dans les zones de transit mais également de créer un avantage pour une procédure plus rapide.

Cette possibilité n'est pas offerte dans tous les cas. Pour certain.e.s mineur.e.s **il peut s'écouler jusqu'à 1 an avant que la procédure d'asile ne soit menée à terme** [72].

Parallèlement, les mineur.e.s non accompagné.e.s ont le droit d'avoir un tuteur qui leur sera désigné dans un délai maximum de 8 jours. Ce délai est très peu respecté [73]. Les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes **sans avoir de référent pour les aider dans leur vie quotidienne et leur demande.**

Enfin, au niveau de l'éducation, nombre des jeunes qui arrivent ne parlent pas la langue nationale, le Hongrois, ou bien anglais. Selon la loi hongroise, ils ont l'obligation de se rendre à l'école, hors **aucun dispositif d'intégration n'est prévu par l'Etat.** Certaines associations fournissent des cours pour apprendre le Hongrois mais cela prend du temps et les jeunes sont directement envoyés à l'école moins d'un mois après leur arrivée[74].

LES MOUVEMENTS DE CONTESTATION INTERNES AU CENTRE

Le gouvernement a prévu la fermeture du centre plusieurs fois au cours des années précédentes. Un projet de fermeture aurait été évoqué en 2017, projet contre lequel SOS Village d'enfants s'est mobilisé. L'organisation SOS Village d'enfants s'est battue en février 2017 et a mis en place une journée de manifestation automobile en partenariat avec le parti politique hongrois MSZP rapporte 24.hu [75]. Cette manifestation ne marque pas la fin de l'histoire. Le secret autour de

la nouvelle fonction des bâtiments qui habitent le centre avait suscité beaucoup d'interrogations comme le raconte cet article de Hungarian Spectrum de 2017 [76].

Un plan de fermeture concret a vu le jour durant l'été 2018. Les raisons de cette fermeture étaient notamment le manque d'enfants vivant au sein de celui-ci.

Cette fermeture serait donc revenue **à l'expulsion** des mineur.e.s présent.e.s. Si certains des jeunes présent.e.s auraient été transféré.e.s dans des centres pour enfants à Zlaegerszeg, Havan et Kalocsá pour continuer leurs soins spéciaux, les 39 jeunes mineur.e.s non accompagné.e.s se seraient retrouvé.e.s sans logement que ce soit dans un autre centre pour enfants ou bien pour les placer en maison d'accueil [77].

Jusqu'en 2019, le gouvernement a bataillé contre les organisations mobilisées, dont le comité Helsinki, pour fermer le centre sans prévoir d'accueil pour les jeunes réfugié.e.s ou en attente de leur demande [78].

En 2020, le gouvernement a **été accusé de vider le centre délibérément** en transférant de la partie d'accueil pour soin particulier certains enfants et n'accueillant pas les enfants en liste d'attente pour recevoir des soins dans un centre spécialisé [79].

Comme nous le confirme le journal Telex, en juillet 2023, **la fermeture n'est pas actée et le centre est toujours en activité** [80] et aucune nouvelle sur la fermeture a été transmise.

LA SITUATION DES PERSONNES VULNÉRABLES

La situation des mineur.e.s non accompagné.e.s du centre Károlyi Istvány de Fót est très précaire. Depuis la menace de fermeture, les informations concernant le relogement des jeunes dans différents centres en Hongrie ne cessent de planer au-dessus de leur tête [81].

Si dans un premier temps aucune solution n'avait été prise pour les reloger, très vite la solution d'un transfert vers le centre correctionnel d'Aszód. Des bâtiments supplémentaires devaient être construits au sein du centre correctionnel, en mars 2019, l'heure n'est plus à la construction [82]. **Le gouvernement se contredit, l'incertitude grandit et pendant ce temps, le centre de Fót continue de recevoir et d'aider les mineur.e.s non accompagné.e.s.**

Il est également important de noter que ces jeunes arrivent sur le territoire hongrois et dans le centre en souffrant de syndrome post-traumatique[83]. Comme en témoigne la psychologue Julia Richter, qui accompagne ces jeunes durant leur séjour au centre. Elle explique que les jeunes du centre souffrent principalement **d'anxiété et de troubles du sommeil** [84].

Un autre point qui permettrait d'améliorer la situation des jeunes non accompagné.e.s est le regroupement familial. Si les mineur.e.s arrivent seul.e.s, l'article 22 de la Convention relative aux droits de l'enfant [85] oblige les Etats signataires de la Convention **à faire tout le nécessaire pour retrouver les parents ou du moins les membres de la famille de l'enfant et procéder au regrouper familial** [86].



Or, en Hongrie, ce n'est pas forcément le cas. La professeure Kálmán Renáta rapporte sur plus de 500 mineur.e.s non accompagné.e.s seulement 23 regroupements familiaux ont pu avoir lieu [87]. Il établit aussi que le gouvernement hongrois **complique la procédure de regroupement familial de manière injustifiée** et de ce fait ne respecte pas la Convention relative aux droits des enfants [88].

Le Conseil Européen pour les Réfugiés et les Exilés rapporte également qu'en 2020, deux mineur.e.s non accompagné.e.s ont été renvoyé.e.s en Allemagne dû aux régulations européennes[89]. En effet, la régulation européenne prévoit que les territoires d'entrée des personnes voulant soumettre une procédure d'asile sont responsables de cette procédure d'asile.

LES ÉVENTUELLES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS OBSERVÉES

L'un des problèmes relevant des droits humains est **le temps et la violence psychologique dans la détermination de l'âge de ces jeunes** [90].

La psychologue Julia Richter relate que cette procédure peut prendre jusqu'à six mois. Ce sont six mois que les jeunes passent dans les centres de détentions où les conditions ne sont pas adaptées. Julia Richter a pu diagnostiquer chez certains enfants arrivant au centre de Fót un syndrome post traumatique dû à cette expérience [91].

La Hongrie est un Etat dont le gouvernement mène une politique contre les réfugié.e.s. Peu importe l'âge, jeunes ou adultes, les personnes arrivant en Hongrie pour faire une demande d'asile sont

confrontées **au racisme et la xénophobie constantes** [92]. Il est également difficile de trouver des interprètes pour les aider dans leur procédure [93]. Il est donc compliqué d'accéder à des soins ou faire une demande d'asile dû à ces obstacles majeurs qui devraient pourtant être accessible à tou.te.s.



LA SITUATION SÉCURITAIRE DU CENTRE

D'un point de vue sécurité, le centre semble plutôt tranquille dans la vie quotidienne des occupant.e.s. Cependant l'une des grandes défaillances pour la sécurité des mineur.e.s non accompagné-e-s est l'inquiétante disparition de ces jeunes quelques jours après leur arrivée [94].

Déjà constatée en 2016, les jeunes étaient accueilli.e.s au centre puis dans les deux ou trois jours suivants, ils ou elles **disparaissent pour ne jamais revenir**. Les éducateur.rice.s du centre n'avaient aucune idée de l'endroit où les jeunes avaient disparu [95]. Parmi les hypothèses tangibles est celle que ces jeunes **continuent leur chemin pour retrouver des proches dans d'autres pays**. La question **de l'enlèvement** se pose également [96].

Depuis 2016, de forts soupçons se posent sur les **organisations de passeurs** [97]. Les parents paieraient des fortunes les passeurs pour garantir que leurs enfants rejoignent **une destination bien précise**. Cela pose de vrais problèmes pour la sécurité de ces jeunes. Dans un premier temps, car ces organisations de passeurs peuvent être en réalité des réseaux de trafics d'enfants et dans un second temps pour les jeunes qui continuent leur parcours seul.e.s car ils ne parlent pas forcément la langue, n'ont pas d'argent et se trouvent dans des **positions extrêmement vulnérables** [98].

De son côté, l'Etat est informé de ces disparitions mais **ne mènent pas d'enquête** pour retrouver ces jeunes et connaître ce qu'il.elle leur est arrivé. Malgré les mesures de la Commission Européenne pour prévenir l'entrée en contact de ces jeunes avec les organisations de passeurs, ce problème est récurrent et continue de sévir dans le centre de Fót [99].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [2] Ibid.
- [3] "What's in store for the Károlyi palace in Fót ?", Hungarum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungarianspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022
- [4] Les mineur-e-s accompagné-e-s est défini par la Directive 2011/95/UE du parlement Européen comme un "un mineur qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui, de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné, et tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par une telle personne". <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1433248652069&uri=CELEX:32011L0095>
- [5] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [6] Ibid.
- [7] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation - Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>
- [8] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [9] "What's in store for the Károlyi palace in Fót ?", Hungarum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungarianspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022
- [10] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [11] Ibid.
- [12] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation - Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>
- [13] "What's in store for the Károlyi palace in Fót ?", Hungarum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungarianspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022
- [14] Ibid.
- [15] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation - Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>
- [16] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [17] Organisation Mondiale de la santé, Hungary : assessing health-system capacity to manage sudden, large influxes of migrants, 2016, pp 14-15, <https://www.who.int/publications/i/item/hungary-assessing-health-system-capacity-to-manage-sudden-large-influxes-of-migrants>
- [18] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>
- [19] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>
- [20] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation - Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>
- [21] KSGYURA Eszter, Artemisszió Foundation, "Hungary Background Analysis, Shape Project", 8 avril 2022
- [22] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>
- [23] SOS Village d'enfants, Hungary: Helping to break down barriers and connect different worlds, <https://www.sos-childrensvillages.org/sources/unaccompanied-refugees-in-hungary>
- [24] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation - Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>
- [25] Ibid.
- [26] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>
- [27] KSGYURA Eszter, Artemisszió Foundation, "Hungary Background Analysis, Shape Project", 8 avril 2022
- [28] Comité Helsinki, Asylum in Hungary, https://helsinki.hu/wp-content/uploads/tajekoztato_angol.pdf?fbclid=IwAR3d4rRd-ZApmYsISMOZUGfsXCmq2vGU4DlxUG0i1B_FVYV4Dco1uledHY
- [29] Ibid.
- [30] Ibid.
- [31] KSGYURA Eszter, Artemisszió Foundation, "Hungary Background Analysis, Shape Project", 8 avril 2022
- [32] Hungarian Helsinki Committee, The European Court of Human Rights rules that placement in the transit zones following the legal changes of 2017 qualifies as unlawful detention, 2nd March 2021, <https://helsinki.hu/en/the-european-court-of-human-rights-rules-that-placement-in-the-transit-zones-following-the-legal-changes-of-2017-qualify-as-unlawful-detention/>
- [33] Comité Helsinki, Asylum in Hungary, https://helsinki.hu/wp-content/uploads/tajekoztato_angol.pdf?fbclid=IwAR3d4rRd-ZApmYsISMOZUGfsXCmq2vGU4DlxUG0i1B_FVYV4Dco1uledHY
- [34] Ibid.
- [35] Ibid.
- [36] Ibid.
- [37] Ibid.

[38] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation – Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>

[39] SZGYF, Szociális és Gyermekvédelmi, « Az SZGYF alaptevékenysége, feladat- és hatásköre », Főigazgatóság <https://szgyf.gov.hu/foigazgatosag/alaptevekenysege?highlight=WyJrXHUwMGUxc9seWkiLCJpc3R2XHUwMGUxbilslmd5ZXJtZWTrXHUwMGY2enBvbnQiXQ==>

[40] Kálmán RENÁTA, “Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban”, Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[41] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation – Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>

[42] SZGYF, Szociális és Gyermekvédelmi, « Az SZGYF alaptevékenysége, feladat- és hatásköre », Főigazgatóság <https://szgyf.gov.hu/foigazgatosag/alaptevekenysege?highlight=WyJrXHUwMGUxc9seWkiLCJpc3R2XHUwMGUxbilslmd5ZXJtZWTrXHUwMGY2enBvbnQiXQ==>

[43] Ibid.

[44] Comité Helsinki, Asylum in Hungary, https://helsinki.hu/wp-content/uploads/tajekoztato_angol.pdf?fbclid=IwAR3d4rRd-ZApmYsISMOZUzgfsXCmq2vGU4DlxUG0i1B_FVYV4Dco1uledHY

[45] UNHCR, Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, Temporary Protection, <https://help.unhcr.org/hungary/temporary-protection/>

[46] SOS Village d'enfants, Hungary: Helping to break down barriers and connect different worlds, <https://www.sos-childrensvillages.org/sources/unaccompanied-refugees-in-hungary>

[47] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>

[48] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accommodation – Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>

[49] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>

[50] Ibid.

[51] SOS Village d'enfant, <https://www.sos-childrensvillages.org/>

[52] CEU, Université d'Europe Centrale, SOS Children's Village Hungary : Refugee Program, 2017, <https://events.ceu.edu/2017-05-23/sos-childrens-village-hungary-refugee-program>

[53] SOS Village d'enfants, Hungary: Helping to break down barriers and connect different worlds, <https://www.sos-childrensvillages.org/sources/unaccompanied-refugees-in-hungary>

[54] Ibid.

[55] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>

[56] SOS Village d'enfants, Hungary: Helping to break down barriers and connect different worlds, <https://www.sos-childrensvillages.org/sources/unaccompanied-refugees-in-hungary>

[57] Ibid

[58] Menedék Hungarian Association for Migrants, Classroom, <https://menedek.hu/en/projects/classroom>

[59] Ibid.

[60] Comité Helsinki, Asylum in Hungary, https://helsinki.hu/wp-content/uploads/tajekoztato_angol.pdf?fbclid=IwAR3d4rRd-ZApmYsISMOZUzgfsXCmq2vGU4DlxUG0i1B_FVYV4Dco1uledHY

[61] Ibid.

[62] Kálmán RENÁTA, “Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban”, Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[63] Alexandra BENI, “Sleeping in ice-cold rooms in a special children's home in Fót”, Daily News Hungary, 5 octobre 2018, <https://dailynewshungary.com/sleeping-in-ice-cold-rooms-in-a-special-childrens-home-in-fot/>, consulté le 3 février

[64] Kálmán RENÁTA, “Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban”, Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[65] SZGYF - Károlyi István Gyermekközpont, <https://szgyf.gov.hu/2-uncategorised/1076-karolyi-istvan-gyermekkozpont>

[66] “What's in store for the Károlyi palace in Fót?”, Hungarum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungarianspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022

[67] Károlyi István Gyermekközpont, Történet, <http://www.kigyk.hu/intezmenyunk/tortenet>

[68] Ibid.

[69] “What's in store for the Károlyi palace in Fót?”, Hungarum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungarianspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022

[70] Kálmán RENÁTA, “Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban”, Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[71] Alexandra BENI, "Sleeping in ice-cold rooms in a special children's home in Fót", Daily News Hungary, 5 octobre 2018, <https://dailynewshungary.com/sleeping-in-ice-cold-rooms-in-a-special-childrens-home-in-fot/>, consulté le 3 février

[72] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[73] Ibid.

[74] Ibid.

[75] József SPIRK, « Mészáros Lőrinc veszi meg a kastélyát alakított foti gyermekvárost? », 24.hu, 9 février 2017, <https://24.hu/belfold/2017/02/09/meszaros-lorinc-veszi-meg-a-kastellya-alakitott-foti-gyermekvarost/>, consulté le 3 février 2023

[76] What's in store for the Károlyi palace in Fót? ", Hungaricum Spectrum, Reflections on politics, economics, and culture, 26 février 2017, <https://hungaricanspectrum.org/2017/02/26/whats-in-store-for-the-karolyi-palace-in-fot/>, consulté le 15 décembre 2022

[77] Eduline, "A foti Gyermekváros bezárása és eladása ellen tüntetnek délután", Eduline, 9 Février 2017, https://eduline.hu/kozoktatasi/A_foti_Gyermekvaros_bezara_sa_es_eladasa_ell_OMPLZZ, consulté le 20 février

[78] «A kormány nem titkolózhat tovább a foti gyermekközpont jövőjéről », 24.hu, 20 septembre 2020, <https://24.hu/belfold/2019/09/20/foti-gyermekotthon-birosag-per/>, consulté le 3 février 2023

[79] Marianna KOVÁCS-ANGEL, « Szél: tudatosan kiűrték a foti gyermekotthont », 24.hu, 14 janvier 2020, <https://24.hu/kozelet/2020/01/14/fot-gyermekotthon-3/>, consulté le 3 février 2023

[80] Pál TAMÁS, « Eddig szinte semmi sem valósult meg a foti gyermekváros elköltöztetéséből », Telex, 7 juin 2021, <https://telex.hu/belfold/2021/06/07/foti-gyermekvaros-koltoztetes-iskola-gimnazium>, consulté le 4 février 2023

[81] Eduline, "A foti Gyermekváros bezárása és eladása ellen tüntetnek délután", Eduline, 9 Février 2017, https://eduline.hu/kozoktatasi/A_foti_Gyermekvaros_bezara_sa_es_eladasa_ell_OMPLZZ, consulté le 20 février

[82] András MIZSUR, « Omladozó falak és a pusztá várja a foti gyerekeket », abcúg, 11 Mars 2019, <https://abcug.hu/omladozo-falak-es-a-puszt-a-varja-a-foti-gyerekeket/>, consulté le 10 février 2023

[83] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>

[84] Ibid

[85] Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child#article-22>

[86] OHCHR, Nations Unies droits de l'homme Haut-Commissariat, Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

[87] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[88] Ibid

[89] ECRE, Conseil Européen des réfugiés et des exilés, Types of accomodation – Hungary, 25 avril 2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/hungary/reception-conditions/housing/types-accommodation/>

[90] OCHA Services, SOS Hungary helps unaccompanied minor refugees to cope with post-traumatic stress, Reliefweb, 17 juin 2016, <https://reliefweb.int/report/hungary/sos-hungary-helps-unaccompanied-minor-refugees-cope-post-traumatic-stress>

[91] Ibid

[92] KSGYURA Eszter, Artemisszió Foundation, "Hungary Background Analysis, Shape Project", 8 avril 2022

[93] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[94] "Minor Migrants 'Disappearing' From Hungary", Vatican Radio, 5 août 2016,

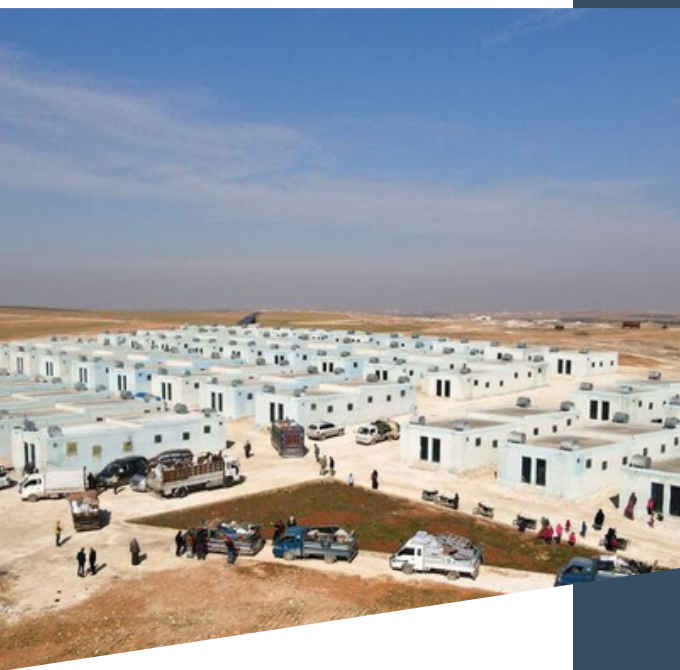
[95] Ibid, http://www.archivioradiovaticana.va/storico/2016/08/05/minor_migrants_disapearing_from_hungary_/en-1249596, consulté le 20 janvier 2023

[96] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[97] "Minor Migrants 'Disapearing' From Hungary", Vatican Radio, 5 août 2016, http://www.archivioradiovaticana.va/storico/2016/08/05/minor_migrants_disapearing_from_hungary_/en-1249596, consulté le 20 janvier 2023

[98] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf

[99] Kálmán RENÁTA, "Ki vigyáz rájuk? Avagy a kísértő nélküli kiskorúak helyzete napjainkban", Állam – és jogtudomány, 2019, pp71-87, http://real.mtak.hu/107951/1/AJT_2019_04_06_Kalman.pdf



NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À CETTE PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE DES CAMPS DE RÉFUGIÉS.

Ce document a été préparé sous la collaboration de :

Rédaction du document par **Claire Ricolleau-Condette**
Contributrice Zone Europe

Relecture du document par **Laure-Anne Jaillet**
Contributrice Comité Editorial

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés



<https://o-cr.org/>

Instagram OC-R

Facebook OC-R

LinkedIn OC-R

Publication de l'OC-R
Copyright © Observatoire des camps de
réfugiés
Tous droits réservés
2022

Cette publication doit être citée comme suit : Observatoire des Camps de Réfugié-e-s , *Camp Károlyi Istvány*, Paris, 2023.

Contribution reçue par le comité éditorial le **01/06/2025**
Validée par le comité éditorial le **30/06/2025**

Toute reproduction totale ou partielle de cette œuvre doit être autorisée par l'Observatoire des camps de réfugiés (OC-R), division des documents et des publications contact@o-cr.org